

Ses compétences et son fonctionnement

• **Compétences obligatoires :**

- **Aménagement de l'espace :**

Aménagement des berges des divers cours d'eau, nettoyage des rivières.

- **Développement Économique :**

Créer et développer les zones artisanales et/ou industrielles, aide et soutien aux initiatives touristiques, participation financière aux offices de tourisme chargés de la promotion de la sphère communautaire, projet de création d'un office de tourisme intercommunautaire, mise en œuvre des contrats de développement territoriaux, participation à la mise en place du Pays Couserans.

• **Compétences optionnelles :**

- **Protection de l'Environnement**

Collecte et traitement des ordures ménagères et autres déchets, incendie et secours.

- **Logement, cadre de vie et action sociale**

Réhabilitation de l'habitat et O.P.A.H (opération programmée à l'amélioration de l'habitat), contingent aide sociale, transport à la demande.

- **Création, entretien, aménagement de la voirie**

Voies communales, section investissement.

- **Enseignement, culture et sports**

Animation en matière d'éducation physique dans les écoles associées et participation financière à la pratique du sport scolaire pour les Communes qui scolarisent leurs enfants à l'extérieur de la Communauté. Animation périscolaire : mise en œuvre du Contrat Éducatif Local, gestion de Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et de Centres de Loisirs Associé à l'École (CLAE).

- **Autres**

Mise en place de l'outil informatique dans les communes de la Communauté de Communes du Bas-Couserans, maintenance et suivi du matériel informatique, mise à disposition de chapiteaux et d'un podium.

• **Compétences déléguées :**

Hormis l'animation périscolaire, la plupart de ces compétences ne sont toutefois pas exercées directement : elles font souvent l'objet soit d'une délégation de maîtrise d'ouvrage soit d'une délégation de compétence à un syndicat mixte regroupant diverses collectivités :

- Déchets Ménagers : adhésion au SICTOM

- Transport à la Demande, rivières : adhésion au SYCOSERP.

- OPAH, développement économique et local : adhésion au Syndicat Mixte de Pays du Couserans.

- Chapiteaux et podium : Convention avec le SIVOM de Saint-Lizier.

- Voirie communale : ouverture d'un Marché Public par appel d'offres annuel.

• **Fonctionnement**

- **Le Conseil Communautaire :**

Il est composé de vingt-six membres titulaires : deux par communes sauf Prat-Bonrepaux (cinq) et Gajan (trois), et autant de suppléants. Il se réunit tous les mois (le premier mardi) en séance publique, chaque fois dans une commune différente.



- **Le Bureau Communautaire :**

Cette instance, créée par les statuts et désignée lors du dernier renouvellement communal en 2001, ne fonctionne pas formellement. Elle regroupe un élu par commune (schématiquement, c'est le maire qui est désigné) mais il n'y a pas de réunion régulière.

En revanche, elle est sollicitée plus ou moins informellement lorsqu'une décision doit être préparée avant le Conseil Communautaire, notamment sur les projets qui n'entrent pas dans le champ de compétence d'une des commissions thématiques.

- **Le Président :**

Raymond COUMES, maire de Mercenac et conseiller général du canton de Saint-Lizier, est président de la Communauté de Communes du Bas-Couserans depuis le dernier renouvellement de 2001.

Le président-fondateur était Maurice FAUROUX.

- **Les membres délégués titulaires :**

La Bastide-du-Salat : Bernard Soum, Alain Roustan.

Betchat : Paul Durroux, Patrick Galy.

Cazavet : Jacques Dupuy (vice-président),
Marie-Anne Lecerf.

Gajan : Monique Boutonnier, Guy Servant,
Fernand Lazaro.

Lacave : Jean Boussion (vice-président),
Joseph Garcia.

Mauvezin de Prat : Jules Anouilh, Alain Cau.

Mercenac : Raymond Coumes (Président),
Jean-Claude Eychenne.

Montgauch : René Cazaux, André Crone.

Prat-Bonrepaux : André Roques (vice-président),
André Ullas, François Bronner,
Roland Bourdieu, Daniel Voilleque

Taurignan-Castet : Jean-Paul Falguié,
Nathalie Mascarell

Taurignan-Vieux : Jeanne Soccol, Martine Osmond